

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Origine : Demande de renseignement en date du 28 juin 2001

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-01, document 03, pages 10 et 11 de 27

Préambule :

Le facteur de déplacement fixant les limites temporelles d'approvisionnement est précisément le résultat d'une relation fonctionnelle entre la clientèle à moyenne ou à forte élasticité et la clientèle à faible élasticité.

Question 13 :

En utilisant la relation corrigée (lors de la seconde réunion technique) à la ligne 26, veuillez présenter le calcul détaillé du facteur de déplacement pour les quatre premières années présentés au tableau 2, à la page 11 de 27.

Réponse :

Cette relation s'écrit sous la forme suivante :

$$FD_t = CFE + (1-\varphi)^{(t-1)} \times CME_t \quad \forall t;$$

en terme absolu (Bcf), et :

$$FD_t = \frac{CFE + (1-\varphi)^{(t-1)} \times CME_t}{VGR} \quad \forall t;$$

en proportion (%)

Où :

FD _t	:	facteur de déplacement au temps t;
CFE	:	clientèle à faible élasticité en gaz de réseau;
CME _t	:	clientèle à moyenne ou à forte élasticité en gaz de réseau;
φ	:	taux de substitution de la clientèle non captive en faveur de la compétition;
t	:	année;
VGR	:	volumes actuels de gaz de réseau

Selon les hypothèses et les calculs tels que détaillés à l'annexe E

CFE = 25 Bcf;
φ = 41 %

$$\text{VGR} = 85,47 \text{ Bcf}$$

Puisque :

$$\text{VGR} = \text{CFE} + \text{CME}$$

Il s'ensuit que :

$$\text{CME}_t = 60,47 \text{ Bcf} \quad \forall t;$$

Donc lorsque :

- t=1
$$\text{FD}_1 = \frac{25 + (1-0.41)^0 \times 60.47}{85.47} = 100 \%$$
- t=2
$$\text{FD}_2 = \frac{25 + (1-0.41)^1 \times 60.47}{85.47} = 71 \%$$
- t=3
$$\text{FD}_3 = \frac{25 + (1-0.41)^2 \times 60.47}{85.47} = 54 \%$$
- t=4
$$\text{FD}_4 = \frac{25 + (1-0.41)^3 \times 60.47}{85.47} = 44 \%$$